

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

oooooooooooooooo

L'an deux mil quinze, le six juillet, le Conseil Municipal  
De la Commune de FARGUES SAINT-HILAIRE, dûment convoqué,  
S'est réuni en session ordinaire à la Mairie en salle du conseil municipal,  
Sous la Présidence de Monsieur Bertrand GAUTIER, Maire.  
Conseillers Municipaux en exercice : 23  
Convocations du 30 juin 2015

**Présents :** BAUMARD Laurence ; BARBE Dominique ; BOUCHEZ Patricia ; BOUYER Cécile ; CHEVALARD Paul ; DUBOIS Bertrand ; FAVREAU Virginie ; GARCIA Norbert ; GAUTIER Bertrand ; MAYOR Sébastien ; NABAIS RAMOS Manuel ; RODRIGUEZ Ghislaine ; SAMIE Jean-Marc ; SCAILLIEREZ Alizée

**Excusés :** ALLAIS Florence (donne pouvoir à Bertrand DUBOIS) ; DESLANDE Ingrid (donne pouvoir à Dominique BARBE) ; GEN Stéphane (donne pouvoir à MAYOR Sébastien) ; GUIMBERTEAU Alexandre (donne pouvoir à NABAIS RAMOS Manuel) ; LEVEQUE Marc (donne pouvoir à SAMIE Jean-Marc) ; PLEGAT Josiane (donne pouvoir à Norbert GARCIA) ; Nathalie ROCA (donne pouvoir à Alizée SCAILLIEREZ) ; SALANON Jean-Marie (donne pouvoir à GAUTIER Bertrand)

**Secrétaire de Séance :** MAYOR Sébastien

**Délibération D2015-39**

**Objet :** Délibération autorisant le Maire à signer le marché de travaux de la salle multisports

Monsieur le Maire expose les éléments clés de la consultation en procédure adaptée des entreprises pour le marché de construction de la salle multisports :

- L'avis d'appel public à concurrence a été publié du 27 mars au 30 avril ;
- 253 dossiers ont été retirés ;
- 100 réponses ont été reçues dans les délais ;
- La négociation avec les entreprises a eu lieu jusqu'au 22 juin.

A l'issue de cette période de consultation et de travail, le comité de pilotage a entériné les choix suivants dans sa réunion du 23 juin qui sont soumis à l'accord du conseil municipal pour notifier la décision aux entreprises et signer les actes d'engagement :

Accusé de réception en préfecture  
033-213301658-20150707-D2015-39-DE  
Date de télétransmission : 07/07/2015  
Date de réception préfecture : 07/07/2015

Lot	Entreprise	Montant HT
Lot 1 : VRD	EUROVIA	101 916,10 €
Lot 2 : Gros œuvre	SOGEDDA	655 000 € Option : béton banché blanc 50 050 €
Lot 3 : Charpente bois/ossature/bardage	GOUBIE Charpentes	106 510,70 €
Lot 4 : couverture zinc et zinguerie	HOUDUSSE-PICARD	67 803,34 €
Lot 5 : étanchéité	MAE	72 500 €
Lot 6a : menuiseries extérieures	Etablissements NIETO	168 123,09 €
Lot 6b : menuiseries intérieures	Etablissements BOUFFARD	115 370,30 €
Lot 7 : plâtrerie et faux plafonds	FOEHN	110 512,25 €
Lot 8 : chauffage VMC plomberie	SOPCZ	238 834,01 €
Lot 9 : électricité	ADEN Energie	86 487,93 €
Lot 10 : sols souples – carrelages	PLAMURSOL	97 508,88 €
Lot 11 : peintures et finitions	MEDI PEINTURES	35 000 €
Lot 12 : installations scéniques	ARCANES	43 061,42 €
Total marché		1 948 678,62 €

**Le Conseil Municipal,**

**Après avoir entendu** l'exposé de Monsieur le Maire,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code des Marchés Publics,

**Considérant** les termes de la consultation engagée en procédure adaptée pour la construction d'une salle à l'issue de laquelle le comité de pilotage a validé dans sa réunion du 23 juin le choix des entreprises,

Accusé de réception en préfecture  
033-213301658-20150707-D2015-39-DE  
Date de télétransmission : 07/07/2015  
Date de réception préfecture : 07/07/2015



**Considérant** que le Maire doit solliciter l'accord du Conseil Municipal pour engager tout marché dont le montant est supérieur à 207 000 € HT,

**Après en avoir délibéré,**

<b>POUR</b>	17
<b>CONTRE</b>	5 (Florence ALLAIS, Bertrand DUBOIS ; Virginie FAVREAU ; Norbert GARCIA ; Josiane PLEGAT)
<b>ABSTENTION</b>	0

**APPROUVE** la liste des attributaires proposés par le rapport d'analyse des offres du maître d'œuvre ;

**AUTORISE** le Maire à notifier la présente décision aux entreprises ;

**AUTORISE** le Maire à signer et à notifier les actes d'engagements aux entreprises retenues ;

**DIT** que le dossier de marché sera transmis à Monsieur le Préfet au titre du contrôle de légalité.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

EXECUTOIRE LE

AFFICHE LE

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus  
A Fargues Saint-Hilaire, le 7 juillet 2015

**Le Maire,**  
**Bertrand GAUTIER**

Accusé de réception en préfecture  
033-213301658-20150707-D2015-39-DE  
Date de télétransmission : 07/07/2015  
Date de réception préfecture : 07/07/2015

